

PROCES-VERBAL N° 4 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un le vingt-trois juin à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 14 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de son Maire, Monsieur Bernard PANDELE.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

	PRESENT	ABSENT	EXCUSES
PANDELE Bernard	X		
MARRAST Christian	X		
DUPRAT Cathy	X		
DE CASTRO Stéphane	X		
LAFARGUE Paul	X		
BRUEL Virginie			X
ULTRA Jean-Charles	X		
VOUGO Vanessa	X		
CLAVERIE Yannick	X		
VAN WAES Jacques	X		

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 10, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Virginie BRUEL a donné procuration à Jacques VAN WAES

Le conseil a choisi pour secrétaire : Yannick CLAVERIE

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

ORDRE DU JOUR

01	Lecture et approbation du compte-rendu du 21 mai 2021
02	DCM 2021-016 Achat du hangar
03	DCM 2021-017 Autorisation à demander des subventions
04	DCM 2021-018 Plan de financement
05	Questions diverses

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

1 / Lecture et approbation du compte-rendu du 21 mai 2021

Le compte-rendu est lu et adopté à l'unanimité

2 / DCM 2021-016 Achat des terrains et du hangar de M. Dalies

La signature de l'acte est prévue pour le 30 juin 2021 à 11h. Lors du vote du budget, le conseil s'est déjà prononcé quant à l'achat et au prix, toutefois, une délibération formelle et spécifique est nécessaire pour conclure l'achat.

Compte-tenu du dossier de diagnostic technique fourni par le vendeur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de se porter acquéreur des parcelles D 99, D 106 et D1 08 situées à Lias d'Armagnac, soit une superficie totale de 11 155 m², et notamment du hangar bâti sur la parcelle D 106 ;

Propose d'acheter cette parcelle pour la somme de 50 000 € hors frais de notaire ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette transaction

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

3 / DCM 2021-017 Autorisation à demander des subventions

Les demandes de subventions doivent impérativement être accompagnées d'une délibération autorisant le Maire à déposer la demande.

Par la délibération 2021-011 en date du 9 avril 2021, le Conseil municipal a délibéré sur le budget accordé à la réhabilitation de l'église Saint-Martin et à la mise en accessibilité de l'église et du cimetière.

L'architecte mandatée pour le projet a fourni les devis qui permettent d'estimer les travaux de réhabilitation à 44 985.42 € HT.

Le Maire propose le plan de financement à l'assemblée demande l'autorisation de solliciter des aides financières pour la réalisation de ce projet auprès

- Du Conseil Départemental 10 %
- De l'Etat au titre de la DETR 30 %
- Du Conseil Régional 25 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal

- Approuve le coût des travaux pour un montant de 44 985,42 euros HT
- Approuve le plan de financement
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter des aides financières auprès du Conseil Départemental, de l'Etat, et du Conseil Régional

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

4 / DCM 2021-018 Plan de financement

Au regard des devis fournis, le conseil municipal se prononce pour le plan de financement suivant

EMARGEMENTS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Noms Prénoms	Fonction	Signature
PANDELE Bernard	Le Maire	
MARRAST Christian	1^{er} adjoint	
DUPRAT Cathy	2^{ème} adjointe	
DE CASTRO Stéphane	Conseiller municipal	
LAFARGUE Paul	Conseiller municipal	
BRUEL Virginie	Conseiller municipal	
ULTRA Jean-Charles	Conseiller municipal	
VOUGO Vanessa	Conseiller municipal	
CLAVERIE Yannick	Conseiller municipal	
VAN WAES Jacques	Conseiller municipal	

